

Article 1. Avant la formation :

Entreprises

Prise de contact avec notre secrétariat au 02 98 30 62 28 pour réaliser un devis.

Planification et organisation de l'action de formation avec le formateur.

Faire remplir les « fiches de renseignements stagiaires » et les faire signer par chaque stagiaire pour les transmettre au formateur 15 jours avant la formation.

Prendre connaissance de ce document, le signer puis le transmettre au formateur.

Grand public

Prise de contact avec notre secrétariat au 02 98 30 62 28 pour connaître les modalités.

Positionnement sur une date proposée.

Remplir la fiche d'inscription, signer les CGV et le RI.

Article 2. Le jour de la formation :

Le pass VACCINAL est obligatoire, le stagiaire doit :

La salle de cours est aérée et désinfectée avant le début de la formation par nos soins.

Chaque stagiaire se présente dans la salle de formation avec un crayon individuel et le nécessaire pour prendre des notes et son propre masque.

Nous mettons à disposition des stagiaires du gel hydro alcoolique pour toute la durée de la formation.

Aucun stagiaire supplémentaire ne sera accepté par le formateur.

Le formateur donne les consignes sanitaires aux stagiaires avant le début de la formation.

Port du masque obligatoire pour tous durant les séquences pédagogiques.

Le non-respect des consignes par un stagiaire peut amener le formateur à l'exclure de la formation.

Aucun stagiaire présentant des signes de maladie ne sera admis.

Tout stagiaire présentant des signes de maladie sera traité conformément aux recommandations de la DGSCGC et conformément à l'organisation interne des secours de notre établissement.

Si un appel aux services de secours extérieurs s'avère nécessaire vous en serez informé. Le Président de l'UDSP 29 ou son représentant sera informé également.

Article 3. Après la formation :

Il est conseillé aux stagiaires de laver leurs vêtements de formation.

Toute remontée d'informations de votre part sera la bienvenue pour améliorer le dispositif.

Article 4. Précisions :

Ce protocole est destiné aux entreprises, aux établissements et aux associations souhaitant réaliser une formation pour un groupe dans nos locaux de Plougastel-Daoulas ainsi qu'au « grand public »

Validé par Votre visa :

Le Président de l'UDSP 29

Le 12 mai 2021

